

EN MANCHETTES

AVIS PUBLIC

Consultation publique auprès des personnes intéressées par les projets de règlements numéros 2023-02-589 et 2023-02-590.

Information pages 3 et 4

INSCRIPTION - CAMP DE JOUR



Les inscriptions se feront du
1^{er} au 10 mars. **Places limitées**

Information page 5

ÉCHÉANCE DE PAIEMENTS DE VOS TAXES MUNICIPALES

Le compte de taxes municipales supérieur à 300 \$ pour l'année 2023 est payable en quatre versements.

Information page 7

SÛRETÉ DU QUÉBEC

En ce mois de prévention de la fraude, la Sûreté du Québec invite la population à redoubler de prudence concernant divers stratagèmes de fraude plus présents ces temps-ci.

Information pages 11 et 12

Nous tenons à informer les lecteurs que certains textes nous sont fournis en format non modifiable. Il appartient à chaque personne, organisme ou autre de soumettre un texte exempt de fautes. Merci de votre compréhension.

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023

- | | |
|--------------------|---------------------|
| • Mardi 10 janvier | • Mardi 4 juillet |
| • Mardi 7 février | • Mardi 15 août |
| • Mardi 7 mars | • Mardi 5 septembre |
| • Mardi 4 avril | • Mardi 3 octobre |
| • Mardi 2 mai | • Mardi 7 novembre |
| • Mardi 6 juin | • Mardi 5 décembre |

Votre conseil municipal

Guy Veillette, maire

Catherine Bourget, siège # 1	Nathalie Jacob, siège # 2
Michel Larivière, siège # 3	Jocelyn Cossette, siège # 4
Kim Mongrain, siège # 5	Gilles Gauthier, siège # 6



Les Fâââmeux bacs bruns !!!

On en entendait parler depuis le début de l'automne, depuis l'annonce par Énercycle (ancienne Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) de la mise en place du compostage domestique pour l'ensemble de la Mauricie. Rappelons que ce nouveau service constitue une obligation du Gouvernement du Québec. Les municipalités ont donc l'obligation de mettre en place un système de compostage domestique sur l'ensemble de leur territoire. Annuellement, le nombre de tonnes de déchets destinées à l'enfouissement « traditionnel » est calculé pour chaque municipalité. Des redevances, calculées sur la performance des municipalités en matière de réduction du nombre de tonnes enfouies sont reçues par la municipalité. En 2022, c'est un peu plus de 5 600 \$ qui a été reçu par notre municipalité en redevance sur la réduction de l'enfouissement.

« Pourquoi se presser à mettre en place le compostage ? » Plus on retarde l'implantation de ce service, plus on est collectivement pénalisé sur le plan financier. Le service de collecte doit débuter avant le mois de juin 2023 pour être admissible aux redevances de l'année en cours. Il faut savoir qu'actuellement au Québec, on retrouve près de 1 200 municipalités de toute taille. Sur ce nombre, ce sont plus de 700 qui font déjà du compostage dont certaines, depuis plus d'une dizaine d'années. Nous sommes donc loin d'être les premiers à implanter ce service.

« On a vu aux nouvelles qu'il y avait une autre méthode de collecte du compostage, avec un sac de couleur dans le bac gris au lieu d'un bac brun. Pourquoi ce n'est pas cette méthode qui est utilisée ? » La méthode a été analysée de près par les autorités d'Énercycle et plusieurs inconvénients sont notés : d'abord, on ne peut pas séparer les déchets destinés à l'enfouissement du compostage, ni d'identifier la provenance des matières enfouies et compostées et de fait, payer les redevances aux municipalités ciblées (les vidanges et le compostage se retrouveraient dans le même bac). Par ailleurs, cette méthode n'est pas éprouvée. Il semble que les municipalités qui ont implanté ce service vivent avec plusieurs inconvénients.

« Combien coûte le bac brun ? » Le bac coûte 50 \$ par résidence et la totalité de ce coût a été assumé par une appropriation d'une partie du surplus libre de la municipalité. Le coût d'acquisition du bac ne figure donc pas sur votre compte de taxes. En ce qui a trait à la collecte (le ramassage du bac), le montant est estimé à 110 \$ par année. En 2023, c'est un montant d'environ 75 \$ qui est chargé, considérant que le service n'est pas offert sur 12 mois.

« Moi, je veux pas payer pour ça, je fais déjà mon compost à la maison ! » Le service de compostage « industriel » permettra d'accueillir une liste impressionnante de matières compostables qui ne peuvent être compostées à la maison : papiers-mouchoirs, cheveux, litière d'animaux, déjections d'animaux, viande, os, etc. Ce sont des matières qui sont acceptées dans le bac brun, en plus des résidus verts et des plantes, feuilles, petites branches (jusqu'à 5 cm...), produits laitiers, etc. Il s'agit donc d'un avantage important sur la quantité de matières compostées qui ne se retrouveront pas à l'enfouissement.

« Moi, je ne mettrai pas mon bac brun au chemin ! » En adoptant cette pratique, les citoyens se pénalisent et privent la municipalité d'économies substantielles. Nous souhaitons rapidement que le nombre de collectes de bacs gris soit diminué à environ 1 collecte par mois. En plus, lors du compostage, les gaz seront récupérés, transformés et vendus à Énergir. Bien qu'individuellement, la mise en place de ce service coûte cher, nous croyons que les avantages vont largement compenser les inconvénients.

Pour plus d'informations : <https://www.enercycle.ca/bacbrun/>

Guy Veillette, maire

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2023-02-589

Le soussigné donne avis public de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 février 2023, le premier projet de règlement n°2023-02-589 « modifiant le plan d'urbanisme 2009-05-437 » et ses amendements s'il y a lieu.

Conformément à la loi, une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 7 mars 2023 à 19h à la salle multifonctionnelle située au 290 rue Principale, à Saint-Narcisse. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil et un membre du personnel expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet de ce règlement est d'amender le plan d'urbanisme portant le numéro 2009-05-437 afin de redéfinir les limites des affectations résidentielles et industrielles, du côté sud-est de la rue Principale, face à la rue des Pins et adjacent à la rue Massicotte, à l'intérieur du périmètre urbain, ceci afin de répondre aux besoins exprimés dans ce secteur.

Les affectations visées par ce projet de règlement sont illustrées par le plan :



Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification du plan d'urbanisme (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse) sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 353 rue Notre-Dame à Saint-Narcisse du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

Donné à Saint-Narcisse, ce 27 février 2023.

/ Original signé /

Stéphane Bourassa,
Directeur général

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2023-02-590

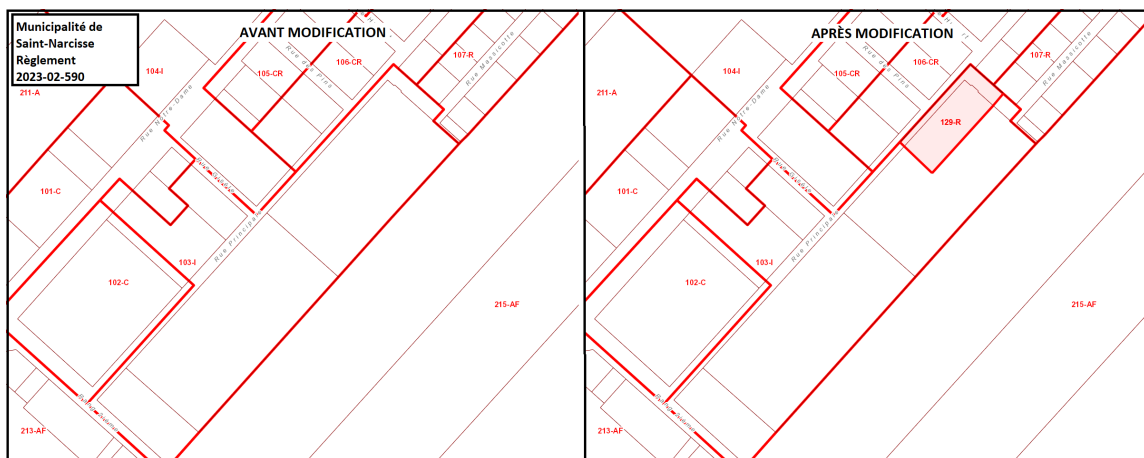
Le soussigné donne avis public de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 février 2023, le premier projet de règlement n° 2023-02-590 « modifiant le règlement de zonage 2009-05-438 » et ses amendements s'il y a lieu.

Conformément à la loi, une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 7 mars 2023 à 19h à la salle multifonctionnelle située au 290 rue Principale, à Saint-Narcisse. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil et un membre du personnel expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet de ce règlement est d'amender le règlement de zonage portant le numéro 2009-05-438 afin de redéfinir les limites des zones 103-I et créer la zone 129-R, du côté sud-est de la rue Principale, face à la rue des Pins et adjacent à la rue Massicotte, à l'intérieur du périmètre urbain, ceci afin de répondre aux besoins exprimés dans ce secteur.

Les zones visées par ce projet de règlement sont illustrées par le plan ci-contre :



Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification du plan d'urbanisme (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse) sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 353 rue Notre-Dame à Saint-Narcisse du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

Donné à Saint-Narcisse, ce 27 février 2023.

/ Original signé /

Stéphane Bourassa,

Directeur général

PERMIS, CERTIFICAT ET DÉCLARATION DE TRAVAUX



Vous avez besoin d'un permis ou de renseignements concernant des travaux de construction ou de rénovation?

Vous désirez des informations en matière d'urbanisme et d'environnement?

Communiquez avec **monsieur Stéphane Bourassa**. Il se fera un plaisir de vous aider.

Pour le joindre : Téléphone : **418-328-8645 poste 2227**

Courriel : inspecteur@saint-narcisse.com

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable

AVIS public est par la présente donné, par Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité de Saint-Narcisse, que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 a été dressé selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Tous les utilisateurs desservis par le réseau d'eau potable peuvent consulter le document au bureau de la municipalité, situé au 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, entre 8 h et 16 h du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à midi.

Saviez-vous que le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, **oblige le propriétaire ou le gardien** d'un chien à l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.



Pour enregistrer votre chien, vous devez compléter et retourner le formulaire que vous pouvez vous procurer en vous présentant au bureau de la municipalité ou en communiquant avec nous par courriel à : municipalite@saint-narcisse.com ou par téléphone au **418-328-8645 #2221**.

Vous pouvez également procéder à l'inscription de votre chien sur le site Web à l'onglet « [Info/Citoyen/formulaire-enregistrement-chien](#) ». Des frais de 15 \$ annuellement sont exigés.

<https://www.saint-narcisse.com/info-citoyen/formulaire-enregistrement-chien/>



Québec 511: Accueil – Site mobile

<https://www.quebec511.info>

Consultez le site mobile de Québec 511 pour planifier vos déplacements : conditions routières, travaux, fermetures de routes, état de la circulation, etc.

Païement de votre compte de taxes sur « AccèsD » - Procédure

Païement par Internet

Utilisez le numéro de matricule comme numéro de compte en prenant soin d'inclure seulement trois zéros à la fin.



Nous vous recommandons de vérifier à nouveau si votre matricule est identique à celui inscrit sur votre compte de taxes, afin de vous assurer que votre paiement nous parvienne correctement. Il est de votre responsabilité de vérifier que le paiement a bien été reçu par la municipalité.



Il est possible de payer vos taxes directement au bureau municipal.

Mode de paiement : Accès D - Interac - Chèque - Comptant

**** NOUVEAU CETTE ANNÉE ****

Le compte de taxes municipales supérieur à 300 \$
pour l'année 2023 est payable en **quatre versements** :

- ⇒ 29 MARS 2023
- ⇒ 7 JUIN 2023
- ⇒ 16 AOÛT 2023
- ⇒ 25 OCTOBRE 2023



dans la MRC des
Chenaux

Le bac brun est en chemin.

Prêt à lui
bourrer la fraise?

energycle.ca/bacbrun



**Les inscriptions se feront du 1^{er} mars dès 8 h et
se termineront le 10 mars à midi.**

Le formulaire est disponible au bureau municipal :
353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse.

Vous pouvez compléter le formulaire qui se trouve sur le site Web de la municipalité à
l'onglet « *Loisirs et culture/camp de jour* » et nous le faire parvenir à :
loisirs@saint-narcisse.com

*** Attention places limitées *** et la priorité est donnée aux enfants
de la municipalité de Saint-Narcisse.

**L'inscription est valide seulement lorsque le paiement, la photo et
le formulaire complété sont reçus !!**



Camp de jour et service de garde inclus :

300 \$ pour le premier enfant

250 \$ pour le deuxième enfant

200 \$ pour le troisième enfant et suivant

****les sorties et le chandail obligatoire non inclus****

Le camp de jour est offert aux enfants de 4 (maternelle 4 ans complétée) à 12 ans et est
d'une durée de 7 semaines soit du 26 juin au 11 août 2023.

Les heures d'ouverture sont de : 7 h à 17 h du lundi au vendredi

COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES



Est-ce que l'ajout de la collecte des matières compostables est un gain pour l'environnement?

Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'enfouissement des matières compostables est majoritairement responsable du CO₂ généré par les activités de gestion des déchets au Québec.

Lorsque les matières compostables se retrouvent dans un lieu d'enfouissement, **elles se décomposent sans oxygène et produisent du méthane, un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂.**

« Le compostage est un mode de traitement avec oxygène et ne produit donc pas de méthane, mais du CO₂, **ce qui contribue à réduire les GES.** L'utilisation de compost comme amendement de sol contribue à la **séquestration du carbone au sol**, ce qui représente une réduction additionnelle de GES. »

« Bien que les activités de collecte et de transport génèrent du CO₂, ces quantités représentent seulement une mince fraction des émissions de GES si l'on compare avec le gain obtenu en détournant les matières organiques d'une municipalité de l'enfouissement vers le compostage. »

De plus, la visée est de **réduire la fréquence du ramassage des ordures**, puisque la moitié des déchets se retrouveront dans le bac à compost.

En Mauricie, selon les données de RECYC-QUÉBEC, **plus de la moitié de notre poubelle à la maison est constituée de matières compostables.**

Matières acceptées

Résidus alimentaires

Restes de table
Fruits et légumes (pelures et noyaux)
Viandes, os, oeuf
Fruits de mer, poissons et arêtes
Produits laitiers
Aliments liquides (petite quantité)
Pains et céréales (pâtes, pâtisseries)
Graines, noix et écales
Marc de café, thé et sachet, filtre
Nourriture pour animaux

Résidus de jardin

Feuilles, gazon, fleurs et terre
Paille et foin

Petites branches et racines
(diamètre maximal de 5 cm)

Papiers et cartons souillés

Sacs en papier
Boîtes de pizza sales
Essuie-tout, serviettes en papier et mouchoirs
Vaisselle en carton
Journaux et circulaires

Autres matières

Cheveux, poils et plumes
Bois alimentaire (ustensiles, baguettes, cure-dents, broches)
Litière et excréments d'animaux domestiques
Bran de scie
ou copeaux de bois non-traité
Cendres froides (refroidies 72 h)

Informations tirées de: <https://www.energycle.ca/faq-bac-brun/> et

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/recyclage-residus-verts-alimentaires/implanter-optimiser-collecte/bilan-emissions-ges>



- MAISON DES JEUNES - RÉOUVERTURE

LE SAMEDI
25 FÉVRIER À MIDI

Heures d'ouverture

Lundi : 17 h à 22 h

Mardi : 17 h à 22 h

Mercredi : 17 h à 22 h

Jeudi : 17 h à 22 h

Vendredi : 17 h à 22 h

SERVICE D'IMPÔT BÉNÉVOLE



SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
418-328-8600 POSTE 201

INSCRIPTIONS À PARTIR DU
27 FÉVRIER SEULEMENT.

PRÉCISIONS:

OFFERT POUR LES RÉSIDENTS DE ST-NARCISSE, ST-STANISLAS,
ST-MAURICE ET ST-LUC-DE-VINCENNES SEULEMENT.

VOUS DEVEZ AVOIR UN REVENU BRUT POUR 2022 NE
DÉPASSANT PAS 35 000\$ POUR UNE PERSONNE SEULE ET
45 000\$ POUR UN COUPLE OU UNE FAMILLE
MONOPARENTALE AVEC UN ENFANT.



NOUVEAU À SAINT-NARCISSE



Collection Marie d'Art est soucieuse de vous offrir des produits de qualité. De matière 100% polyester et sans aucun entretien, ils conservent leur belle apparence.

- Nappes standards ou sur mesure
- Napperons
- Serviettes de table
- Tabliers
- Tête à tête

www.collectionmda.com

819-995-1342

Lucie Désaulniers

Suivez-moi sur ma page FB

Plusieurs formats disponibles pour s'adapter parfaitement à la dimension de votre table.



FADOQ



ACTIVITÉ DE MARS

Le 23 mars 2023 à midi : dîner suivi du bingo.

Coût : 12 \$ membres

15 \$ non-membres

ACTIVITÉS D'AVRIL



Dîner cabane à sucre le 5 avril
avec animation musicale.
Coût : 30 \$ tx. Inc.

130, Route 359
Saint-Narcisse

Réservation : Solange Boutet

418-328-3961

Cours sur tablette et téléphone Apple
seulement

Du 11 avril au 6 juin 2023

Coût : 10 \$

Inscription obligatoire : Solange Boutet

418-328-3961





Proches Aidants
des Chenaux

6 ATELIERS DE FORMATION SUR LES OUTILS INFORMATIQUES Cours 2e niveau

Bien utilisés, les outils informatiques permettent de...

- Rester en contact avec les proches : famille, amis, etc. ;
- Avoir accès aux multiples ressources qu'offre le web ;
- Et plus encore...

Les ateliers de formation organisés par Proches Aidants des Chenaux pourraient répondre à vos besoins

Réparti sur 6 ateliers

- Le logiciel Word, le logiciel Excel, Le Nuage (Cloud)
- Fonctionnalités du téléphone/tablette
- Informations complémentaires pour internet

Les dates de ces ateliers sont :

Mardi 14 février 2023 de 10 h à midi	mardi 14 mars 2023 de 10 h à midi
Mardi 21 février 2023 de 10 h à midi	mardi 21 mars 2023 de 10 h à midi
Mardi 7 mars 2023 de 10 h à midi	mardi 28 mars 2023 de 10 h à midi

Lieu :

44 Rivière-à-Veillet, Sainte-Geneviève-de-Batiscan (près du CLSC)

Vous aurez l'occasion de poser vos questions en direct sur place au cours des ateliers.

Groupe de 10 participants maximum.

Pour information et inscription :

Nous appeler (répondeur) : **819-840-2030**

Nous écrire : aidants@stegenevieve.ca



Nouveauté au CAB de la Moraine !



Le 30 novembre dernier avait lieu le lancement provincial de **SécuriCAB**, un service d'appel de sécurité destiné aux aînés. Ce service bilingue est chapeauté par la Fédération des centres d'action bénévole du Québec et est entièrement **GRATUIT**.

Il offre la possibilité à tous les aînés de recevoir à domicile des appels automatisés s'assurant de leur bien-être. Les appels sont effectués à l'heure convenue avec l'abonné. En cas de non-réponse de celui-ci, des démarches seront effectuées auprès d'un répondant désigné ou d'un organisme de la communauté afin que ceux-ci s'assurent du bien-être de l'utilisateur. Si aucun contact n'est établi avec la personne aînée, un appel d'urgence sera effectué au service de police local.

Pour toutes questions, pour vous inscrire ou inscrire un proche à ce service, veuillez contacter Camille au 418-328-8600 poste 201.

**SÉCURI
CAB**

*Les aînés en
toute sécurité*

Avec SécuriCAB les aînés peuvent désormais rester chez eux le plus longtemps possible dans des conditions optimales grâce à des **appels automatisés**.

Centre d'action bénévole de la Moraine
T 418 328-8600

En partenariat avec : Québec

SécuriCAB est offert gratuitement par les Centres d'action bénévole membres de la FCABQ.

fca**q**
Fédération des
Centres d'action bénévole
du Québec



ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Prendre soin
de **SOI**
tout en prenant soin
de **L'AUTRE !**

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390
POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457
info@aidantsvalleebatiscan.org www.aidantsvalleebatiscan.org

SERVICES OFFERTS

Formations
Conférences
Écoute
Café-jasette
Référence et information
Activités diverses
Répit à domicile



PROGRAMMATION MARS 2023

VEUILLEZ NOUS AVISER DE VOTRE PRÉSENCE SVP, MERCI!



Café-rencontre « Saines habitudes de vie »

Un moment de partage sur les différentes actions ou routines que vous avez dans votre quotidien pour maximiser votre santé. Nous échangerons sur les différents aspects auxquels il est bon de s'attarder autant au niveau physique, psychologique qu'émotionnel.

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

En présence à 13 h 15

Mardi 7 mars à Saint-Luc-de-Vincennes
Jeudi 9 mars à Sainte-Thècle

En virtuel (# réunion Zoom 206 588 1781)

Lundi 6 mars à 9 h 30
Et lundi le 13 mars à 13 h 15



Repas-échange

Nous vous invitons à venir partager un repas ensemble au restaurant afin de passer un bon moment avec d'autres personnes qui peuvent avoir des réalités semblables à la vôtre. Les frais sont à la charge du participant.

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

Mardi 14 mars à 11 h 30

Resto-bar Brinadon
570, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables

Jeudi 16 mars à 11 h 30

Microbrasserie Le Presbytère
1360, rue Principale, Saint-Stanislas



Café-jasette

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants autour d'un breuvage offert. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.

Mardi 21 mars à 13 h 15

La Tribu- Café Gourmet
955, rue Notre-Dame, Saint-Maurice

Jeudi 30 mars à 13 h 15

Café aux Cinq Sœurs
290, rue Masson, Sainte-Thècle



Cabane à sucre prévue le 24 mars pour nos membres seulement et un invité de leur choix

Séance d'information par Revenu Canada

Cette présentation parlera des prestations et crédits auxquels les personnes vivant avec une déficience physique ou mentale peuvent avoir droit. Des informations pertinentes pour vous alléger au niveau de vos finances et des procédures.

Agence du revenu du Canada
www.arc.gc.ca

Lundi 27 mars à 13 h 30

301, rue Saint-Jacques, Sainte-Thècle #213
Bienvenue à tous, personnes directement touchées, entourage et professionnels!

Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan
Contactez-nous pour vous inscrire au 1 855 284-1390 (sans frais) ou
par courriel à inscriptionsaidants@hotmail.com
Sainte-Thècle: 301, rue Saint-Jacques (local 207)
Saint-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2e étage)



BiBli
& cie



BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-NARCISSE
Gérard-Desrosiers



Thématique mensuelle



Les 3 concours du mois de février :
Merci d'avoir participé au Grand concours;
Gagnez à visiter votre biblio
et les 2 concours '**Coup de cœur**'.
*Tous les gagnant(e)s seront affichés
à notre biblio au cours du mois.*



Infos services

Semaine de la relâche :
Trois familles pourront profiter
avec leurs enfants
des **cartes Accès-Musée**.



*Les musées offrent plusieurs activités
intéressantes pour la relâche.
Passez les prendre à nos heures d'ouverture
le mercredi 1er mars. Tout est gratuit!*

Sortie en famille
tout en développant le goût de la lecture :
Le Salon du Livre de Trois-Rivières
se tiendra du 23 au 26 mars 2023.

**Merci aux enfants qui ont participé à
notre concours 'Coup de cœur' de dessins!**
*Ils devaient dessiner des personnages de
leurs livres préférés. Ils y ont mis tout leur
cœur. Voici leurs magnifiques créations!!*

Infos biblio

Échange : A partir du 22 mars, vous pourrez de nouveau profiter
de **l'échange de livres (800) variés**, organisé par le Réseau CQLM
et qui prend place à tous les six mois. C'est un choix supplémentaire qui
s'offre à vous (pour tous les âges); venez les découvrir!

Nouveaux abonnés : **Nous désirons souhaiter la bienvenue aux
nouveaux abonnés** des derniers mois et lors de vos visites,
**renseignez-vous à notre comptoir sur la grande gamme de services
disponibles pour vous ou vos enfants à biblio ou en ligne.**

Toute l'équipe des bénévoles (adulte et jeune bénévole)!!

HORAIRE

Mercredi

10h à 12h

14h à 16h

18h à 20h

Chute à livre

*ouverte en tout temps
pour faciliter
vos retours de documents.*

Le marchand de lunettes

Le Centre d'action bénévole de la Moraine est présentement en période de sondage afin de connaître l'intérêt des gens de la communauté à recevoir Le marchand de lunettes dans nos locaux 2 à 3 fois par année.

Ce service de lunetterie communautaire rend accessible l'achat de lunettes et c'est pour tous, quel que soit le revenu.

Voici le fonctionnement de ce service d'opticiens mobile :

- Passer un examen visuel et n'oubliez pas de demander votre prescription. Vous pouvez consulter n'importe quel optométriste.
- Rencontrer Le marchand de lunettes et choisir sa monture parmi une très grande sélection.
- Se présenter au moment prévu pour la réception des lunettes après un délai de fabrication d'environ 3 semaines.

Le marchand de lunettes redonne également 10\$ par paire de lunettes vendues à l'organisme qui le reçoit.

Pour plus d'informations concernant Le marchand de lunettes vous pouvez visiter leur site internet www.marchanddelunettes.org.

Si vous aimeriez bénéficier de ce service ou si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé, s'il vous plait veuillez nous contacter au 418-328-8600. Lorsque nous aurons assez de demandes pour ce service mobile, nous procéderons aux démarches afin de réserver une plage horaire pour accueillir Le marchand de lunettes au Centre d'action bénévole.





Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

VIGILANCE – DIVERSES FRAUDES EN CIRCULATION

Trois-Rivières, le 1^{er} mars 2023 – En ce mois de prévention de la fraude, la Sûreté du Québec, invite la population à redoubler de prudence concernant divers stratagèmes de fraude plus présents ces temps-ci. À titre d'exemples :

Fraude téléphonique du paiement URGENT

Les personnes ciblées ont été appelées par téléphone en mentionnant qu'un de leur proche, souvent un petit-fils, était détenu et avait besoin de quelques milliers de dollars pour être libéré, ou encore une situation où le petit-fils se trouve dans un hôpital à l'extérieur du pays et doit payer immédiatement certains soins médicaux.

Lors de la conversation téléphonique, la mise en scène des fraudeurs implique parfois une personne qui se fait passer pour un policier ou un avocat. Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes. Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs profitent de la vulnérabilité de certaines personnes âgées pour leur mettre de la pression.

C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

Alerte à la fraude par message texte

Plusieurs citoyens nous ont rapporté avoir reçu des messages texte en anglais sur leur cellulaire avec un lien à cliquer pour obtenir un « Anti-Inflation Benefit from CRA » (montant à recevoir pour contrer l'inflation et provenant de l'Agence de revenu du Canada). Le message texte contenait aussi des informations personnelles sur la personne comme son nom, sa date de naissance, son adresse et son numéro d'assurance sociale pour le rendre d'allure légitime ou crédible. Sachez que ce n'est pas la façon de fonctionner des agences gouvernementales qui procèdent par des avis de cotisation ou par la même méthode de dépôt que pour les remboursements d'impôt. Ces messages cachent donc une façon de vous hameçonner et de vous frauder en ayant accès à vos comptes bancaires par exemple.

Fraudes / Hameçonnage

Un citoyen reçoit un appel téléphonique d'une personne qui prétend être employé d'une institution financière et qui l'informe qu'il a été victime de fraude. Celle-ci demande ensuite au citoyen de mettre dans une enveloppe les cartes de crédit et cartes de débit avec leur numéro d'identification personnel (NIP) et lui indique qu'un employé de l'institution financière passera afin de récupérer l'enveloppe. Il demeure ensuite en ligne avec le plaignant alors qu'un(e) complice se présente à la porte et récupère l'enveloppe. À noter que le nom de l'institution financière apparaît sur les afficheurs, même si le numéro est frauduleux, et que si les gens téléphonent au numéro en question afin de vérifier, le fraudeur répondra en nommant l'Institution financière.

Ces appels sont frauduleux. Les institutions financières ne communiquent pas avec les citoyens dans l'objectif de récupérer des cartes bancaires et de débits avec vos mots de passe.

Vous devez faire preuve de prudence lorsque quelqu'un prétend travailler pour une institution financière.

Quelques conseils pour vous protéger

Si vous recevez l'appel d'une personne que vous ne connaissez pas, demandez toujours le nom de cette personne et de l'entreprise qu'elle représente. **Cherchez par vous-même** le numéro de téléphone officiel de la compagnie ou du service public qui vous a contacté sur votre relevé de compte ou sur un site web sécurisé (débutant par « https:// ») et vérifiez l'authenticité de la demande qui vous est adressée.

- Ne placez jamais vos cartes de crédit ou bancaires dans une enveloppe avec votre numéro d'identification personnelle afin qu'elles soient récupérées par quelqu'un.
- Ne cliquez pas sur les liens dans des **messages non sollicités**.
- Ne téléchargez pas les pièces jointes contenues dans des messages non sollicités.
- Vérifiez si les messages renferment des fautes d'orthographe.
- Ne présumez pas qu'un message est légitime seulement parce que l'adresse courriel semble être la bonne. Les fraudeurs peuvent la modifier.

Méfiez-vous des messages qui semblent provenir du gouvernement du Canada ou d'un organisme d'application de la loi. **Ceux-ci ne communiqueront jamais avec vous pour vous offrir des fonds par courriel ou par virement électronique** (ex.: lien dans un message texte sur le cellulaire).

Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264

Si vous êtes victime de fraude, communiquez avec les organismes de services pertinents à votre situation en consultant l'[Aide-mémoire – Vous êtes victime d'une fraude?](#) ou encore le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou via Internet au <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>.

-30-

Service de la diffusion et des relations médias
Sûreté du Québec
Région Mauricie-Lanaudière
819 379-7195
www.sq.gouv.qc.ca



MARIO JEAN

A CHAMPLAIN LE 15 AVRIL 2023



LE SPECTACLE DE MARIO JEAN ARRIVE À GRANDS PAS ! AVEZ-VOUS VOTRE BILLET ?

Billets disponibles :

au bureau municipal
(819, rue Notre-Dame – 819-295-3979)

en ligne sur www.lepointdevente.com
(<https://lepointdevente.com/billets/hgk230415001>)

Date : Samedi 15 avril 2023 à 20h
Endroit : Centre du Tricentenaire - Salle Adélar LeBlanc
(gymnase)
961, rue Notre-Dame, Champlain
Coût : 40\$ (taxes incluses)

*** APPORTER VOTRE BOISSON**



Site internet: www.saint-narcisse.com
Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com

Facebook: Municipalité Saint-Narcisse
Téléphone : 418-328-8645

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Semaine de relâche scolaire du 27 au 3 mars			1 Viactive 9 h 30 Salle municipale	2 	3	4
5	6	7 Conseil 19 h 30 ÉTAB salle multi	8 Viactive 9 h 30 Salle municipale	9	10 Inscription obligatoire à la MRC pour les encombrants	11
12 	13 *Collecte des ordures rang St- Félix et rang Ste- Marguerite	14 c	15 Viactive 9 h 30 Salle municipale	16 	17 Date de tombée pour recevoir vos infos	18
19 Semaine des Popotes rou- lantes du 19 au 25 mars	20 Arrivée du printemps à 17 h 24	21 •	22 Viactive 9 h 30 Salle municipale	23 FADOQ Dîner- Bingo Centre communautaire	24	25
26	27 *Collecte des ordures rang St- Félix et rang Ste- Marguerite	28 d	29 	30 	31	

Cette page de calendrier peut être différente de celle publiée dans le calendrier municipal, car elle vient mettre à jour des informations qui ont changé depuis sa publication en janvier dernier. **Soyez attentif!**

Le personnel municipal

Administratif	Travaux publics	Personnel de soutien
Stéphane Bourassa , directeur général	Guy Trépanier , responsable de l'entretien mécanique	Louise Martineau , responsable bibliothèque
Johanne Ringuette , directrice générale adjointe	Sylvain Quessy , journalier et opérateur	Yves Brouillette , journalier et espaces verts
Lucie Désaulniers , technicienne administrative	Marc Lahaie , journalier et opérateur	Pierre Baril , parc et esp. verts
Sébastien Blanchette , inspecteur municipal	Serge Groleau , journalier et opérateur	David Magny , resp. patinoire
		Guy Gervais , directeur Service incendie

**LE MEILLEUR
SE TROUVE CHEZ NOUS!**



ALERTES MUNICIPALES

Afin d'être informé des nouvelles importantes et des alertes, inscrivez- vous sur notre site Web à l'adresse suivante :

www.saint-narcisse.com